



## Conseil de sécurité

Quarante-neuvième année

**3424**<sup>e</sup> séance

Mardi 13 septembre 1994, à 15 h 30

New York

*Provisoire*

---

<i>Président :</i>	M. Yañez-Barnuevo .....	(Espagne)
<i>Membres :</i>	Argentine .....	M. Ricardes
	Brésil .....	M. Valle
	Chine .....	M. Li Zhaoxing
	Djibouti .....	M. Badri
	États-Unis d'Amérique .....	M. Inderfurth
	Fédération de Russie .....	M. Sidorov
	France .....	M. Mérimée
	Nigéria .....	M. Gambari
	Nouvelle-Zélande .....	Mme Higgie
	Oman .....	M. Al-Khussaiby
	Pakistan .....	M. Khan
	République tchèque .....	M. Kovanda
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord .....	Sir David Hannay
	Rwanda .....	M. Bakuramutsa

## Ordre du jour

La situation au Libéria

*La séance est ouverte à 16 heures.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **La situation au Libéria**

**Le Président** (*interprétation de l'espagnol*) : Le Conseil de sécurité va maintenant commencer l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations antérieures.

À l'issue de consultations entre les membres du Conseil de sécurité, j'ai été autorisé à faire, au nom du Conseil, la déclaration suivante :

«Le Conseil de sécurité dénonce vivement la détention de 43 observateurs militaires sans armes de la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUL) et de six membres du personnel d'organisations non gouvernementales, ainsi que les mauvais traitements qui leur sont infligés, en violation flagrante du droit international humanitaire et de l'Accord de Cotonou. Il exige que les responsables libèrent immédiatement les personnes détenues et restituent leurs biens ainsi que ceux de la MONUL et des organisations humanitaires. Il demande instamment à toutes les parties de respecter rigoureusement l'Accord de Cotonou et de veiller à la sécurité, à la protection et à la liberté de circulation de la MONUL, ainsi qu'à celles des autres personnels des Nations Unies et des organisations humanitaires.

Le Conseil demande à la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) de faire en sorte que son Groupe d'observateurs militaires (ECOMOG) continue d'assurer dans la mesure du possible la protection du personnel de la MONUL, conformément à l'échange de lettres en date du 7 octobre 1993 entre le Secrétaire général et le Président de la CEDEAO définissant le rôle et les responsabilités de chacune des deux missions au Libéria. Il demande à la communauté internationale de fournir à la CEDEAO les ressources nécessaires pour permettre à l'ECOMOG de s'acquitter efficacement de son mandat dans l'ensemble du Libéria.

Le Conseil suit de près la situation au Libéria et salue à cet égard les efforts qui sont actuellement entrepris, en particulier par le Président du Ghana en sa qualité de Président de la CEDEAO, pour assurer la libération des personnes détenues.»

Cette déclaration sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/PRST/1994/53.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé le stade actuel de son examen de la question inscrite à son ordre du jour.

*La séance est levée à 16 h 5.*